

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 10 juillet 2019 à 17 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- M. François Racine, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. Jean-Guy Bleau, conseiller*
- M. François Robillard, conseiller*
- Mme Frédérique Lanthier, conseillère*

Est absent :

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

- M. Karl Scanlan, directeur général*
- Mme Marie-Josée Russo, greffière*

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

...Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Demande de dérogation – achat de palplanches*
- 2. Période de question;*
- 3. Levée de la séance.*

2019-07-145

DEMANDE DE DÉROGATION – ACHAT DE PALPLANCHES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit procéder aux travaux de la digue afin que ceux-ci se terminent avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville doit procéder de façon urgente à l'achat de palplanches;

CONSIDÉRANT les délais de procédure d'appel d'offre;

CONSIDÉRANT les délais de production des palplanches;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'autoriser le directeur général à présenter pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac une demande au Ministère des affaires municipales et de l'Habitation afin d'octroyer le contrat de l'achat des palplanches de gré à gré en dérogation des procédures habituellement applicables en vertu de la Loi sur les cités et villes et du Règlement concernant la gestion contractuelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2019-07-146

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 17 h 37

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE